

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E24000039/54

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 7 mai 2024

Le président du tribunal administratif de Nancy

CODE : 1

Vu enregistrée le 6 mai 2024, la lettre par laquelle la commune de Golbey demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

le projet de révision n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Golbey ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Yves Lallemand est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de Golbey et à Monsieur Yves Lallemand.

Le président,



Sébastien Davesne